



Veillez lire toutes les informations et instructions ci-dessous et compléter la page 2 de ce formulaire, si nécessaire.

Les étudiant(e)s de premier cycle qui ont écrit et soumis un examen final peuvent être considéré(e)s pour un réexamen sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

1. Le cours a été échoué.
2. L'examen final est de 40 pour cent ou plus, tel que prévu initialement pour la classe dans son ensemble.
3. Pour un cours de la session d'Automne, l'étudiant(e) présente une moyenne pondérée cumulative de 2,0 y compris avec le cours échoué. Pour les cours de la session d'Hiver et la session d'Automne / Hiver l'étudiant(e) présente une moyenne pondérée de 2,0 y compris avec le cours échoué. Les étudiant(e)s sont avisé(e)s qu'il n'est pas possible de rendre une décision jusqu'à ce que toutes les notes pour une session ou deux sessions soient rentrées. Les étudiant(e)s pour qui une moyenne pondérée ne peut pas être calculée à la fin de la session d'automne devront attendre le calcul de la moyenne pondérée après la session d'hiver. Dans ce cas, le formulaire de demande de réexamen doit être déposé auprès du bureau de leur Faculté pour décision ultérieure.
4. Les réexamens **ne sont pas permis** pour les étudiant(e)s qui ont obtenu un examen final différé et qui ne l'ont pas écrit.

Délais des réexamens

1. Cours session Automne :
Appliquer dans les 10 jours de l'annonce des résultats.
Examen qui se tiendra avant la fin de la semaine de lecture
2. Cours session Hiver et Automne / Hiver Cours :
Appliquer dans les 10 jours de l'annonce des résultats.
Examen qui se tiendra au plus tard le 30 Juin
3. Cours session Printemps / Été :
Appliquer dans les 10 jours de l'annonce des résultats.
Examen qui se tiendra au plus tard le 31 août

NB : Si la demande est acceptée par le Bureau du Vice-doyen principal, vous devrez vous acquitter des frais de réexamen au plus tard dans un délai de 2 semaines après l'approbation de la demande. Pour plus de détails concernant les coûts, veuillez consulter [cette page](#) du site web de l'Université.

Un réexamen ne peut être accordé que pour un seul cours, quel que soit le poids des unités du cours, au cours d'une période automne/hiver ou printemps/été.



Section à remplir par l'étudiant

Veillez remplir cette section puis l'envoyer par courriel à l'instructeur du cours pour lequel vous souhaitez obtenir un réexamen

Nom et prénom :

Majeure/Spécialisation :

Numéro d'étudiant :

Année d'études :

Programme d'études :

Je demande un réexamen pour le cours suivant :

Sigle du cours et section :

(ex. FRANC 226 LEC A1)

Semestre :

Numéro du cours (5 chiffres) :

Explication/justification de la demande de réexamen :

Section à remplir par l'instructeur

Nom et prénom de l'instructeur :

Recommandation :

Raisonnement :

Décision de la faculté (Vice-doyen principal)

Demande **approuvée**

Demande **refusée**

Nom :

Date :

Signature :